

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.026

L'An Deux Mille Deux, le 18 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

12 FEVRIER 2002

12 FEVRIER 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE  
Melle LABEYRIE représentée par M. LE GUEUT  
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

**ABSENTS-EXCUSES** : M. FAVRE.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 32

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : JARDINS DU MONDE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -  
NEGOCIATION DIRECTE

**VOTE** : 26 POUR  
3 ABSTENTIONS  
3 CONTRE

Par délibération en date du 29 juin 2001, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de l'exploitation du futur parc végétal et de loisirs "Les Jardins du Monde" dans le cadre d'une délégation de service public et a approuvé le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation.

A la suite de l'avis de publicité paru dans la Gazette du Tourisme et le BOAMP, la Commission de délégation de service public qui s'est réunie le 24 août 2001 a reçu deux dossiers de candidature.

La Commission a décidé de retenir l'ensemble des candidats, à savoir :

- . La société GESCLUB (Financière Sport et Loisirs)
- . La société SODEXHO Loisirs

Par lettre en date du 29 août 2001, le document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations a été adressé par la Ville de Royan à ces candidats qui ont été invités à présenter leur offre au plus tard le 30 octobre 2001.

Lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 5 novembre 2001, la Commission n'a enregistré qu'une seule offre, celle de la société SODEXHO Loisirs.

Suite à la troisième séance de la Commission de délégation de service public d'analyse de l'offre en date du 22 novembre 2001, une négociation a été engagée avec cette société.

Par courrier en date du 26 décembre 2001, la société SODEXHO Loisirs a informé la ville de Royan de son souhait de ne pas poursuivre les discussions suite à une remise en cause du développement stratégique du groupe dans l'activité "Parc à Thèmes".

Il est proposé aujourd'hui d'engager une procédure dite de négociation directe en référence avec l'article L.1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que "le recours à une procédure de négociation directe avec une entreprise déterminée n'est possible que dans le cas où, après mise en concurrence, aucune offre n'a été proposée ou n'est acceptée par la collectivité publique".

Cette procédure de négociation sera engagée avec la SEML dont il est proposé d'adopter le principe de constitution ci-après dans le respect des conditions figurant dans le document-programme initial, sans modification du mode de délégation de type affermage et sans changement dans l'économie générale de la délégation.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L.1411.8 du C.G.C.T.,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'engager une procédure de négociation directe conformément à l'article L.1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales avec la SEML en cours de formation pour l'exploitation des Jardins du Monde dans le cadre d'une délégation de service public.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de cette procédure, étant précisé qu'un avis d'information de l'engagement d'une négociation directe sera inséré dans le BOAMP et la Gazette du Tourisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 février 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**